

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 17 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 16 novembre 2023

**Membres
en exercice** : 37

Date de la convocation : 10/11/2023

Présents : 31

Le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
33
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, John SERROUL
Représentés : Sébastien PRADIER représenté par Jacques GENEST, Charles VALETTE représenté par Geneviève DUNY
Absents : Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_102 - Objet : Création d'un emploi au grade d'attaché territorial - poste de chargé(e) de mission ENS - GEMAPI

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la délibération n°2020-79 du Conseil communautaire en date 10 septembre 2020 créant un emploi non permanent de catégorie A de chargé(e) de mission ENS et Natura 2000 pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023,
Vu la délibération n°2023-51 du Conseil communautaire en date du 25 mai 2023 approuvant le Contrat Atout Nature 2023-2026 et candidature de la Cdc à l'animation du site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »,*

Considérant que la Communauté de communes (Cdc) est gestionnaire du site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » dont l'animation est subventionnée par le Département dans le cadre du Contrat Atout Nature 2023-2026.

Considérant que le poste d'animateur de l'ENS (grade d'attaché), créé du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, comprenait également l'animation des deux sites Natura 2000 Loire et Allier, sites qui seront gérés à partir du 1^{er} janvier 2024 par le PNR des Monts d'Ardèche.

Considérant que la Cdc exerce également la compétence obligatoire GEMAPI sur 4 bassins versants, compétence déléguée, transférée ou exercée en régie avec mutualisation, et, pour laquelle la Cdc ne dispose pas de poste dédié.

Il est proposé de compléter le poste d'animateur de l'ENS par les missions liées aux suivis (techniques et administratifs) de la compétence GEMAPI.

Considérant qu'il y a lieu de créer, l'emploi de chargé(e) de mission ENS-GEMAPI, au grade d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : animation de l'ENS et suivi GEMAPI.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Il est proposé de créer l'emploi de chargé(e) de mission ENS-GEMAPI pour une durée d'un an considérant que les subventionnements liés à la partie du poste afférente à la GEMAPI ne sont pas encore obtenus.

Sur le rapport du Président et après avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de créer** l'emploi non permanent de chargé(e) de mission ENS-GEMAPI au grade d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 16 novembre 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

